



AFT Namur-Luxembourg  
Chaussée de Marche, 935 C  
5100 WIERDE

## EGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

CLUB : **Natham** Matr. **6030**

Le tournoi respecte le règlement général de l'AFT imposé pour toutes les compétitions.

Date de début : **25/03/18** Date de fin : **25/03/18**

**1. INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions se font obligatoirement par : [www.tournoi.org](http://www.tournoi.org)

Particularités réservées aux clubs :

Date et heure de clôture des inscriptions : **23/3/18 à minuit** Sauf pour le Belgian Circuit et clôture anticipée, les inscriptions seront clôturées le mercredi (24 h) qui précède le début du tournoi.

Particularités réservées aux clubs :

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie ou de ne pas ouvrir les tableaux ne réunissant pas 4 participants (8 en M I et

Nombre de catégories organisées : simples **1** doubles  jeunes

**2. DROIT D'INSCRIPTION :**

Le droit d'inscription, par catégorie est au 1er match **2** 2ème match

Pour les jeunes, il est de 1er match  2ème match

Pour les doubles, il est de  par paire

**Tout joueur, déclaré W.O. (même excusé) au 1er ou au 2ème match, est redevable du montant de l'inscription.**

**3. TIRAGE AU SORT :**

Date et heure du tirage au sort pub

Particularités réservées aux clubs :

**4. HORAIRES :**

**Attention : pour connaître l'horaire du 1er match, consultez les tableaux via le site [www.tournoi.org](http://www.tournoi.org)**

le  dès  H

Validez votre accord en cochant la case "Conf" prévue dans la rubrique "mes matchs".

En cas de problème, contactez le juge-arbitre ce jour-là ent  H et  H

au n° de téléphone suivant :

Particularités réservées aux clubs :

**5. JUGE-ARBITRE et ARBITRES :**

Le tournoi est dirigé par Mr, Mme, Mlle **RIVEZ GUILLAUME** juge-arbitre

et Mrs, Mmes, Milles  adjoints

Tél. juge-arbitre **498367332** Tél. secrétaire  Tél. club-house **83611990**

Nombre de terrains utilisés : **2** dont **0** de plein air.

Nombre de terrains couverts pouvant être utilisés :  en

**Il pourrait être fait appel à des terrains d'autres clubs et/ou à des terrains particuliers agréés.**

Des rencontres pourront se dérouler à la lumière artificielle.

Particularités réservées aux clubs :

**6. DISPONIBILITE DES JOUEURS :** en semaine à partir de  heures et le week-end de 9 H à 23 H.

Le début de la dernière rencontre est prévu à 23 H au plus tard.

Dans les catégories -13 ans ou plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 H.

Particularités réservées aux clubs : **LES MATCHS DEBUTERONT A 13.30**

**7. REMISE DES PRIX :**

Particularités réservées aux clubs :

**8. PARTICULARITES SPORTIVES :**

Particularités réservées aux clubs :

**9. PARTICULARITES EXTRA-SPORTIVES :**

Particularités réservées aux clubs :

**10. Le juge-arbitre responsable du tournoi prend toutes les dispositions qui s'imposent pour faire assurer l'arbitrage des finales.**